Université Paris Nanterre
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CA 2026/00440

RELEVÉ DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 octobre 2026

Objet : Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 septembre 2026.

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de procès-verbal du 21 septembre 2026 présenté en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux de ses précédentes séances.

Après en avoir délibéré :

Article unique:

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le procès-verbal de la séance du conseil d'administration mentionné ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 36
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



Université Paris Nanterre
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CA 2026/00440

RELEVÉ DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 octobre 2026

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2027

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et R.719-64 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la lettre d'orientation budgétaire 2027 présentée en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la lettre d'orientation budgétaire 2027 ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la lettre d'orientation budgétaire 2027.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



Université Paris Nanterre
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CA 2026/00440

RELEVÉ DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 octobre 2026

Objet : Approbation de l'appel d'offre ouvert n°2026-038 portant passation d'un accord-cadre de fourniture et livraison de matériels audiovisuels à l'université Paris Nanterre

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu l'AOO n°2026-038 portant passation d'un accord-cadre de fourniture et livraison de matériels audiovisuels à l'université Paris Nanterre présenté en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le marchés public ci-dessous ;

Appel d'offre ouvert n°2026-038 portant passation d'un accord-cadre de fourniture et livraison de matériels audiovisuels à l'université Paris Nanterre

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve, sous réserve de la vérification du tableau de classement des offres évoqués en séance, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents ou représentés, l'appel d'offre ouvert n°2026-038 portant passation d'un accord-cadre de fourniture et livraison de matériels audiovisuels à l'université Paris Nanterre.

Nombre de membres en exercice : 36
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 2



Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre

Université Paris Nanterre
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CA 2026/00440

RELEVÉ DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 octobre 2026

Objet : Approbation relative à l'organisation de braderies à la Contemporaine

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 et R.719-109 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet présenté en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver l'organisation de braderies à la contemporaine.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents et représentés, le principe d'organisation de braderies à La contemporaine.

Nombre de membres en exercice : 36
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



Université Paris Nanterre
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CA 2026/00440

RELEVÉ DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 octobre 2026

Objet : Approbation des règles d'usage du Service Commun de la Documentation (SCD).

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 et R.719-109 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de règles d'usage du SCD présenté en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les règles d'usage du SCD modifié en séance.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents et représentés, les règles d'usage du SCD.

Nombre de membres en exercice : 36
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



Université Paris Nanterre
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CA 2026/00440

RELEVÉ DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 octobre 2026

Objet : Approbation du renouvellement d'accréditation de la formation FIPméca,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 et R.719-109 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de renouvellement d'accréditation de la formation FIPméca présenté en séance ;

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le renouvellement d'accréditation de la formation FIPméca.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents et représentés, le renouvellement d'accréditation de la formation FIPméca.

.

Nombre de membres en exercice : 36
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



Université Paris Nanterre
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CA 2026/00440

RELEVÉ DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 octobre 2026

Objet : Approbation des conventions

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les projets de conventions listées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les conventions suivantes:

a) Conventions de recherche

- CV 2026-159 CCRECH UGA-UPN-INRAE (INTERMOB)
- CV 2026-238 CIFRE UPN-ATDI-ONERA
- CV 2026-408 Convention de renouvellement du GIS Asie
- CV 2026-409 Convention de renouvellement du GIS Moyen-Orient et Mondes Musulmans

b) Autre Convention

- CV 2026-444 Convention de partenariat spécifique - Département des Hauts-de-Seine / UPN

Après en avoir délibéré,

Article un :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, les conventions de recherche listées ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 36
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

Article deux :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, la convention CV 2026-444 Convention de partenariat spécifique - Département des Hauts-de-Seine / UPN.

Nombre de membres en exercice : 36
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre

